

ESCA-ATO







à

Baya

Juin 2006

Généralités

La falaise est située au lieu dit « Terme de Monbrun », site très agréable, ombragé, adapté à l'initiation.

Falaise de 10 à 15 mètres

Rocher calcaire

Exposition SUD

50 voies équipées de broches (actualisé en 2005)

3 voies fermées

7 voies à rééquiper

Niveaux 4b à 7a

Gestion

Ce site bénéficie d'une convention d'utilisation des terrains à la pratique de l'escalade entre les propriétaires des falaises où sont situées les voies d'escalade et la FFME qui s'engage à maintenir des conditions normales de pratique, notamment sur le plan de la sécurité.

Le CD 24 en a confié les travaux d'aménagement et d'entretiens nécessaires à l'Association Sportive de la Poudrerie de Bergerac (ASPB). Merci de nous signaler tout ce qui peut vous paraître utile, toute anomalie ou dégradation nécessitant une amélioration ou une remise en état.

ASPB section Montagne et Escalade:

Contact: Patrick Korbendau (05.53.63.28.49) patrick.k2@free.fr

Mairie de Bayac : (05.53.61.10.49)

http://www.pays-beaumontois.com/communes/bayac.html#bea4

CD 24: <u>comitedepartementalffme24@hotmail.fr</u> **FFME:** <u>http://www.ffme.fr/site/FALAISE_index.php</u>

Secours: 15 ou 18 ou 112

FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

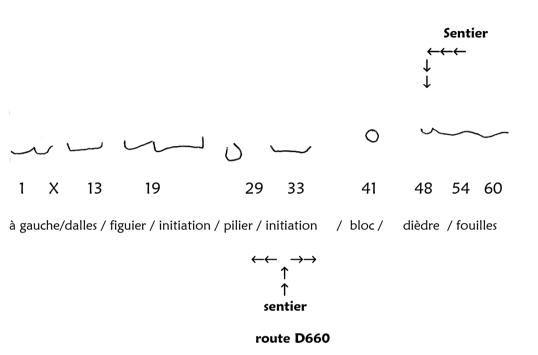
Règles de pratique et consignes fédérales de sécurité Pour l'escalade en site naturel

(Comité directeur 28 juillet 2001)

Il est de la responsabilité de tout pratiquant des Activités fédérales de pleine nature en site naturel, non encadré par un professionnel ou un diplômé bénévole, d'estimer lui-même les risques qu'il prend en s'engageant dans un itinéraire. Ce texte a pour objectif d'en préciser les conditions d'exercice.

- 1. Le grimpeur ou tout pratiquant des activités fédérales de pleine nature est seul responsable de sa propre sécurité.
- 2. Dans le cas de mineurs, cette responsabilité incombe aux parents ou à l'encadrement conformément à la législation en vigueur.
- 3. Tout conseil, toute aide, ne dispense pas celui qui les reçoit ou les utilise d'évaluer les risques auxquels il peut s'exposer suite à son engagement dans la voie choisie. Il est donc nécessaire que le pratiquant :
 - . s'assure par tous les moyens possibles (examen visuel, bibliographie, renseignements communiqués par des tiers dont il doit apprécier la fiabilité, etc.) que l'itinéraire ou la voie correspond à son propre niveau technique et sa propre expérience ;
 - . s'assure également par tous les moyens possibles que l'aménagement ou équipement en place est suffisant en quantité et en qualité, compte tenu de son niveau, de l'équipement personnel dont il dispose et de l'estimation qu'il fait de ses risques de chute ou d'accident ;
 - . sache reconnaître un terrain ou une prise instable, un aménagement ou un encrage vétuste ou inapproprié ;
 - . sache renoncer s'il estime que la voie où il s'est engagé présente des caractéristiques qu'il ne peut maîtriser compte tenu de son niveau (terrain instable, mauvais rocher, équipement jugé insuffisant, conditions météorologiques, etc.).
- 4. La FFME considère que sont indispensables à toute pratique autonome en sécurité et doivent faire partie de la formation de base des grimpeurs :
 - . l'apprentissage de la sécurité en fonction des divers milieux ;
 - . l'apprentissage de l'appréciation des risques ;
 - . l'apprentissage de la distinction entre équipements fiables et équipements vétustes, insuffisants ou abandonnés.

Plan général du site



voies fermées: 10, 11 et 12

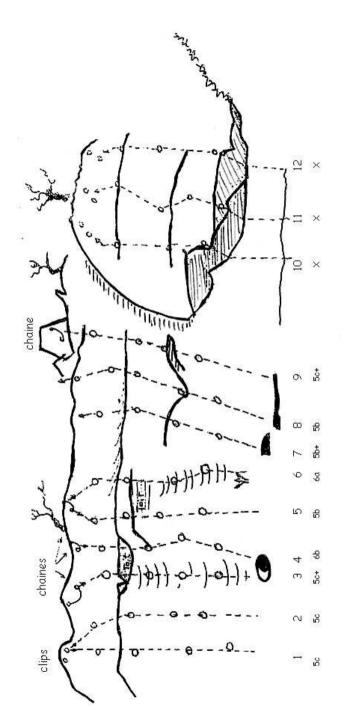
voies à équiper : 13, 41, 47, 48, 49 et 54 à 60

4

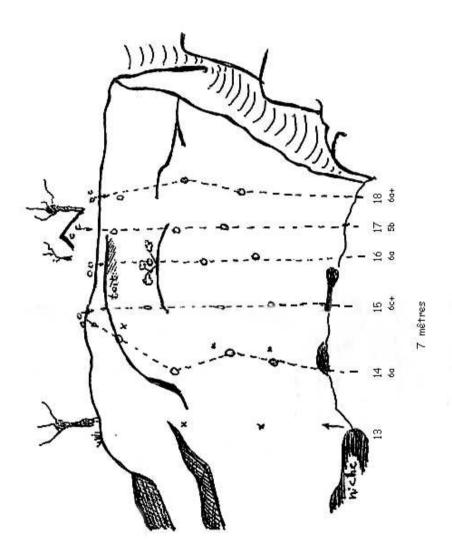
Niveau de difficulté

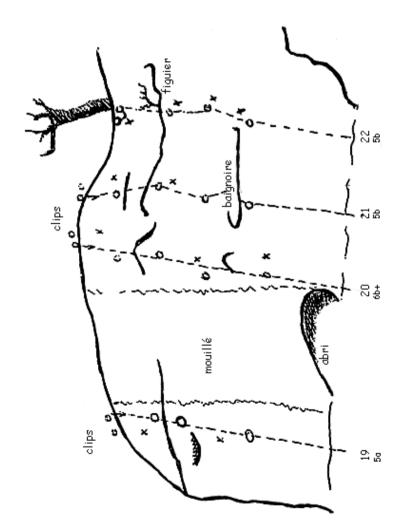
numéro des voies

3		27 , 28
4	4a 4b 4c	26 25 , 26 bis , 33 , 35 34 , 36
5	5a 5b 5b+ 5c 5c+	19 5,8,17,21,22,23,24,32,38,39,40 7,31 1,2,30,42,50,52 3,9,37
6	6a 6a+ 6b 6b+ 6c 6c+	6, 14, 16, 46, 53 18, 44, 51 4, 43, 45 20, 29

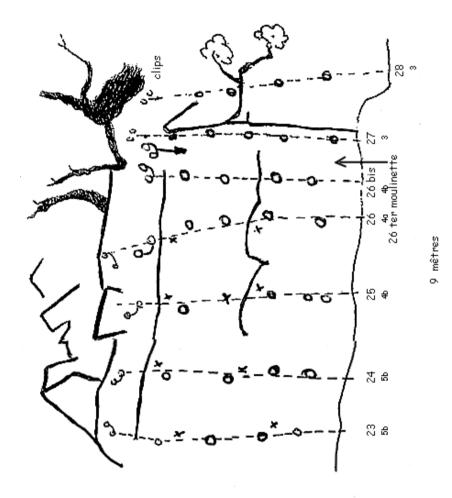


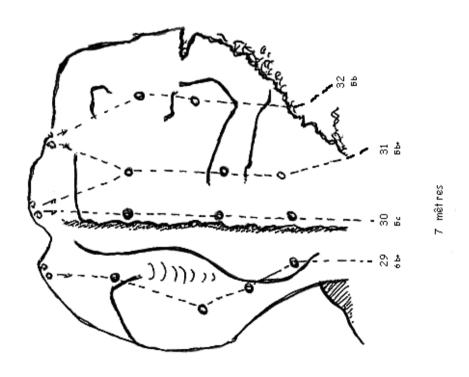
9 mêtres

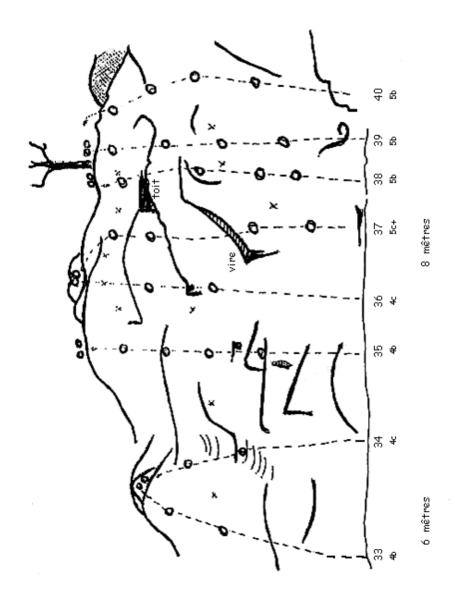


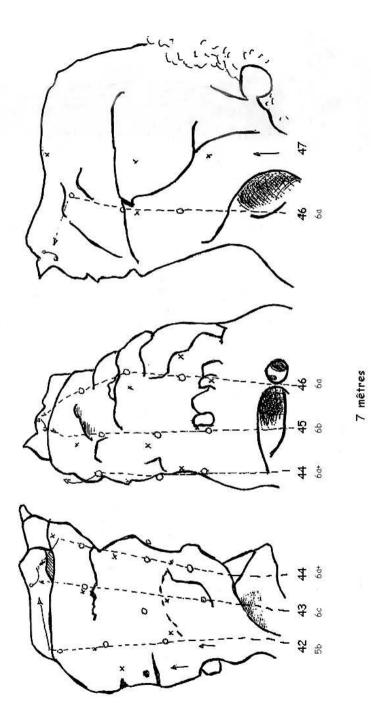


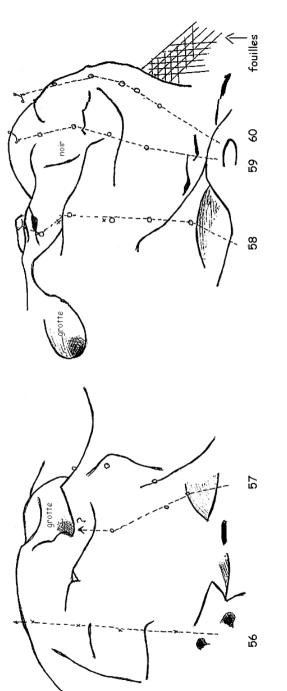
6 mêtres











10 mêtres

Notes personnelles

Avertissement

La pratique de l'escalade ne saurait en aucun cas dispenser du respect de la réglementation ou des interdictions signalées dans les lieux publics ou dans les propriétés privées.

Entre le moment où les itinéraires ont été mis au point et celui où vous effectuez vos escalades, certains équipements ont pu être modifiés, vous devez impérativement en tenir compte.

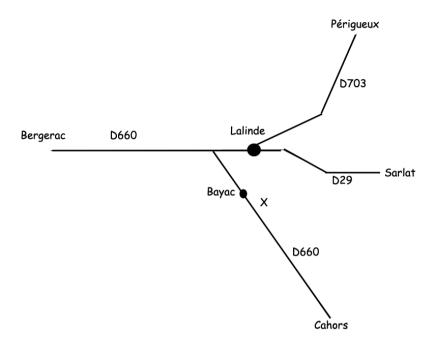
Les auteurs ne peuvent en aucune façon être tenus pour responsables du non respect de ces deux paragraphes.

De plus, malgré tout le soin apporté à la rédaction de cet ouvrage, il se peut que quelques erreurs subsistent.

En guise de conclusion

Vous évoluez sur un site d'initiation, dans un cadre naturel particulièrement préservé, susceptible d'abriter des espèces protégées et mis gracieusement à notre disposition par leurs propriétaires. Alors soyez en respectueux et ...

« Grimpez propre! »



A la sortie de Bayac en direction de Cahors, la route est en ligne droite sur 1 km.

Elle passe devant une pizzeria (sur droite) et fait un grand virage à gauche. L'aire de stationnement est après ce virage, sur la gauche de la route. Le sentier monte dans le petit bois.